

# lokétik



## la charte

« Cette charte définit les rôles et engagements des hébergeurs et hébergés ayant été mis en contact par la plateforme loketik.soliha.fr. Chaque nouvel utilisateur y a accès lors de la création de son espace personnel sur la plateforme Lokétik et l'accepte lors de la finalisation de son inscription. »

[www.loketik.fr](http://www.loketik.fr)

# 1 • Les engagements des deux parties



## L'HÉBERGÉ

Vous venez de réserver et prépayer un séjour dans une chambre chez un particulier, dans une auberge de jeunesse ou dans un logement communal ; cela vous octroie le statut d'occupant temporaire. Vous disposez donc des droits suivants :

- > Vous disposez d'une chambre/d'un logement conforme aux normes de décence, en bon état d'usage ainsi que de l'ensemble des services qui étaient mentionnés dans la fiche logement lors de votre réservation
- > La personne chez laquelle vous séjournez (dans le cas de la chambre chez l'habitant ou de l'auberge de jeunesse) ou votre propriétaire est tenu(e) de réaliser l'ensemble des réparations nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal de l'habitation

Des devoirs s'imposent également à vous :

- > Vous devez justifier d'avoir entre 18 et 30 ans (votre pièce d'identité attestera cette déclaration). Si ce n'est pas le cas, toutes vos réservations seront annulées et aucune ne vous sera remboursée. Tout profil est vérifié par les équipes LOKETIK afin d'assurer la garantie de ce critère.\*

\* tous les utilisateurs de LOKETIK doivent justifier être majeurs

\* le critère des moins de 30 ans s'applique uniquement pour les réservations de chambres chez l'habitant

- > Vous devez avoir payé votre séjour avant d'entrer dans les lieux via la plateforme Lokétik (sauf pour les séjours spéciaux -supérieurs à 1 mois par exemple-)

- > Vous devez respecter votre hébergeur, les lieux et les mentions indiquées dans la fiche logement présentée lors de votre réservation
  - Ne pas fumer dans le logement lorsqu'il est non-fumeur
  - Ne pas inviter des personnes lorsque cela n'est pas toléré par votre hébergeur
  - Respecter les horaires de visites lorsque celles-ci sont tolérées



## L'HÉBERGEUR

Vous venez d'accepter un séjour à votre domicile et cela vous octroie le statut d'hébergeur. Vous disposez donc des droits suivants :

- > La possibilité de définir certaines règles pour une bonne cohabitation avec l'hébergé (horaires de visites, logement fumeur ou non, logement acceptant les animaux ...)

- > Vous avez le droit d'organiser le calendrier des réservations de votre logement comme bon vous semble

En tant qu'hébergeur, vous disposez des devoirs suivants :

- > La chambre meublée / le logement doit être en bon état d'usage ainsi que les équipements mentionnés sur la fiche descriptive du bien en bon état de fonctionnement,

- > Vous devez assurer à l'hébergé la «jouissance paisible de la chambre meublée», et entretenir les locaux en état de servir à l'usage d'habitation et d'y faire toutes les réparations nécessaires au maintien en état et à l'entretien normal.

- > Vous êtes tenu de louer une chambre / un logement meublé(e) conforme aux normes de décence,

- > Vous devez laisser votre locataire user paisiblement de la chambre meublée,

- > Vous êtes tenu de déclarer, dans votre assurance habitation, la location d'une chambre de votre résidence principale

- > Vous êtes tenu de déclarer vos revenus issus de cette location s'ils excèdent 760€ TTC par an.

# 2. La cohabitation



Afin d'assurer une bonne entente lors du séjour de l'hébergé, les deux parties doivent agir de façon respectueuse. La plateforme Loketik.fr ne peut se tenir responsable des manquements en termes de comportements des deux parties. Cependant, en cas de force majeure et si la cohabitation ne permet pas pour l'hébergé, l'hébergeur de finir le séjour aux dates réservées, il est nécessaire d'en informer les équipes LOKETIK afin d'encadrer les conditions d'annulation du séjour.

# 3. Conditions d'annulation et de remboursement



## L'HÉBERGÉ

- > Annulation jusqu'à 7j avant le séjour : **remboursement intégral**
- > Annulation entre 7j et 48h avant le séjour : **remboursement 50%**
- > Annulation de 48h jusqu'à la date du séjour : **pas de remboursement** sauf non-respect de la charte\* de la part du propriétaire  
*\*La charte est acceptée lors de toute pré-inscription sur la plateforme loketik.fr*



## L'HÉBERGEUR

- > **remboursement intégral** de l'hébergé lorsque l'hébergeur annule le séjour.
- > **remboursement intégral** de l'hébergé lorsque l'hébergeur refuse le séjour.

*\*pas de commission SOLIHA*